



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 1624

Texte de la question

M Raymond Marcellin demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, de bien vouloir lui indiquer si, comme le souhaite l'union française des retraites, il entend faire suivre au montant des retraites et preretraites la même variation que celle du niveau moyen de l'ensemble des salaires, et ce indépendamment de toute modification des modalités de calcul ou de prélèvement maladie sur les allocations.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement procède actuellement à un examen attentif des modalités de revalorisation des pensions, compte tenu des graves difficultés financières que connaît l'assurance vieillesse du régime général. Ses choix ne sont pas actuellement arrêtés.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1624

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2356